

ASSEMBLÉE NATIONALE
2 juillet 2023

RELATIF À L'INDUSTRIE VERTE - (N° 1443)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CS1302

présenté par
M. Kasbarian, rapporteur général

ARTICLE 11

À l'alinéa 26, substituer aux mots :

« une déclaration préalable pour les »,

les mots :

« la déclaration préalable des ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.